

SACS-POUBELLE officiels (rouges)

Les sacs poubelles officiels doivent être déposés aux abords des routes le vendredi matin avant 8h00. Afin d'éviter que des animaux n'éventrent les sacs, ils ne doivent pas être déposés la veille.

Points de vente

Alimentation La Chaumière

Alimentation Prima

Prix du sac		
17 lt	CHF	1.00
35 lt	CHF	2.00
60 lt	CHF	3.00
110 lt	CHF	5.00

TAXE ANNUELLE – Ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

Taxe annuelle par habitant (dès 20 ans) CHF 60.00

Taxe annuelle pour entreprises, au maximum CHF 1'000.00

Taxe annuelle pour les propriétaires de résidences secondaires, au maximum CHF 120.00

TAXE D'ELIMINATION (transport)

Les **déchets particuliers** font l'objet d'une taxe de transport fixée à (par pce) :

Aspirateur	CHF	5.00
Batterie de véhicule à moteur	CHF	6.00
Chauffe-eau	CHF	10.00
Cuisinière électrique	CHF	10.00
Four micro-onde	CHF	5.00
Frigido, congélateur	CHF	10.00
Lave-vaisselle	CHF	10.00
Machine à café	CHF	5.00
Machine à coudre	CHF	5.00
Machine à laver le linge, sèche-linge	CHF	10.00
Robot ménager	CHF	5.00
Télévision	CHF	10.00
Tout outillage de même dimension	CHF	5.00
Pneu moto	CHF	4.00
Pneu voiture sans jante	CHF	5.00
Pneu voiture avec jante	CHF	10.00
Pneu camion/tracteur sans jante (en dessus de 110x35 cm), la tonne	CHF	380.00